

Procès verbal

Saison 2024-2025

**ENSEMBLE
PV n° 697 DU
20 MARS 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 27 février 2025 à 18h30

Mairie de St SIMEON de BRESSIEUX

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présent(e)s : Mmes BRAULT Annie – MM. BOULORD Jean Marc - BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard - COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel - MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc – NURIT Fabien - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel – VEYRET Bernard.

Excusés : Mme STRAPPAZZON Laurie - MM. SCELLIER Christian - CICERON Fabien - CHASSIGNEU Guy - SOZET Jean Louis - THEVENIN Cyril

Assistent : MM. Christophe PION (Président du club St SIMEON de BRESSIEUX)

- Pierre GLANDUT (adjoint chargé des sports et des associations)
- Christophe MIGNONE (correspondant du club St SIMEON SPORT)
- Benjamin PION, dirigeant du club St SIMEON de BRESSIEUX
- Christian BAYLE, membre de la commission féminine et président du F.F.N.I.

Excusé : M. le Maire Éric SAVIGNON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation CD du 23 janvier
2. Courriers divers
3. Demande O. Villefontaine
4. Compte rendu réunion commission des présidents du 24 février
5. Compte rendu collège des présidents de district du 8 février
6. Modifications d'horaire, classement des IS
7. Tirage des coupes

8. Désignations diverses (finale festival U13, diverses organisations)

9. Journée nationale des bénévoles

10. Médailles laura et FFF

11. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30

Accueil de M. Christophe PION, Président St SIMEON de BRESSIEUX : *"Bienvenue à St SIMEON de BRESSIEUX, j'avais invité quelques clubs quelques clubs alentours, deux se sont excusés (E.C.B.F. et THODURE), les autres !!!! Bonne réunion)*

M. Pierre GLANDUT, excuse l'absence de M. le Maire et souhaite *"la bienvenue aux instances du DISTRICT ISERE de FOOTBALL."*

Hervé GIROUD-GARAMPON : *"merci Christophe de ton accueil, merci surtout d'avoir proposé de nous accueillir. On essaie de faire des Comités de Direction décentralisés mais on a très peu de sollicitations. Merci également à la mairie de St SIMEON de BRESSIEUX de mettre la salle du conseil à disposition et merci de votre présence."*

1. Approbation du PV du Comité du 23 janvier 2025

Patrick MONIER fait remarquer que malgré son absence, il est noté présent.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Courriers et informations diverses

✓ Invitation du club VALLEE de l'HIEN à son tournoi en salle des 22 et 23 février. Jean Marc Boulord était présent.

✓ Invitation du club GRESIVAUDAN à son historique tournoi ELA, les 7 et 8 juin, jours des finales de coupe du District.

✓ Invitation de Mme Edith MONACO à l'A.G. électorale du CDOS ISERE (Comité Départemental Olympique et Sportif), le jeudi 20 mars 2025. Jean Michel LOSA et Thierry TRUWANT seront présents. Le Comité de Direction donne pouvoir à Jean Michel LOSA pour représenter dorénavant le DISTRICT ISERE au sein de CDOS.

✓ Invitation du club de St MARCELLIN à son premier tournoi 'FOOT en MARCHANT' du 8 mars 2025 à partir de 9 h 00. Jean Marc BOULORD, Michel VACHETTA, Patrick MONIER et Jean Luc COCHARD honoreront de leur présence ce tournoi souvenir.

✓ Invitation à l'A.G. de l'U.S.E.P. 38, le 26 mars à BOURGOIN. Remerciements.

✓ Invitation du C.D.S.A.3.8 (Comité Départemental Sport Adapté 38) pour son A.G. et les 30 ans du comité au gymnase le VERGERON de MOIRANS, le samedi 15 mars 2025 dès 14 h 00. David CAZANOVE représentera le DISTRICT.

✓ Invitation du club E.C.B.F. à sa soirée partenaires vendredi 7 mars 2025. Michel VACHETTA, Jean Luc COCHARD seront présents.

✓ Invitation au centenaire du DISTRICT DROME-ARDECHE de FOOTBALL, le 7 juin, jour de nos finales de coupe. Invitation présidentielle uniquement.

✓ Information de la LAuRAFoot Technique : 2 équipes U13 et 2 équipes U13F qualifiées pour les Finales Régionales U13 PITCH.

✓ S.D.J.E.S. (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) propose d'intervenir auprès des clubs avec "Colosse aux pieds d'argile" autour 3 réunions sur le thème des violences sexistes et sexuelles :

- Secteur Grenoble/Fontaine/Pontcharra/La Mure : le lundi 24 mars au DISTRICT.
- Secteur Basse Isère/Voirion, le lundi 14 avril, soit à la sous-préfecture de la Tour du Pin, soit au lycée de l'Oiselet à Bourgoin.
- Secteur Bièvre Valloire/St Marcelin, le lundi 12 mai dans des locaux du département ou de la mairie de la Côte St André.

Le DISTRICT ISERE adressera une invitation à tous les clubs.

✓ Courrier de P. BERTHAUD (D.T.R.), transmettant un courrier de la D.T.N., annonçant que la F.F.F. va lancer sur l'ensemble des territoires une consultation pour envisager une réforme sur les pratiques du Foot d'Animation (U6 à U13). Des documents à remplir par les techniciens et à retourner.

✓ Label : Remise Label Jeunes F.F.F. (saison 2023/2024)

Label qui va lui aussi être modifié à partir de 2026-2027 :

- Actuellement : le label conduit au projet club.
- A l'avenir, le projet club amènera au label.
- Remise Label Jeunes F.F.F. (saison 2023/2024) : date et lieux à confirmer

Club	Niveau du label	Date	Heure	Lieu
M.O.S.3R	Excellence	Mercredi 14 mai	16 h 30	Septème
St MARTIN d'HERES	Espoir			
PAYS VOIRONNAIS	Espoir	Mercredi 16 avril		Stade Plan Menu
EYBENS	Espoir	Mercredi 25 avril	17 h 00	Stade des Ruires
CROLLES	Espoir	Mercredi 26 mars	17 h00	Stade ou gymnase de la marelle

✓ Courrier de l'adjoint aux sports de la mairie de ST JUST CHALEYSSIN : les directives de SECURITE viennent de la F.F.F. La commission des terrains peut envisager une aide F.A.F.A.

Bernard VEYRET : *"Ce club a un synthétique qui n'est pas homologué ... dommage d'engager des frais très importants et de ne pas avoir contacté la commission des terrains avant le début de travaux."*

✓ A.S DIEMOZ demande l'homologation de sa salle polyvalente Gabriel REY afin d'y ouvrir une section FUTSAL. Prendre rendez-vous avec la commission des terrains du DISTRICT ISERE de FOOTBALL (par mail).

✓ Courrier d'une maman qui se plaint du comportement des éducateurs U13 d'un club. Ce n'est pas le premier signalement sur ce club et cette équipe. Un observateur anonyme suivra ce dossier.

Beaucoup de matchs U13 se passent mal, comportement des éducateurs, des parents !!!! Ce sujet a été abordé par la commission des Présidents, c'est dire des problèmes !!!!!) ...

Marc MALLET : *" ... Envisager de faire une action car il y a beaucoup, trop de matchs en U13 qui se passent mal. Souvent à cause des coaches ou certains parents. Je rappelle que nous avons reçu avec Hervé, un club dernièrement qui n'a pas hésité à exclure un parent jusqu'à la fin de saison. "*

Jean Michel LOSA : *"faire des matchs à huis-clos avec coaches uniquement ? Doit-on interdire les parents sur les plateaux ? c'est une catégorie où l'on doit se faire plaisir et ce n'est pas le cas actuellement avec tout ce qui se passe. Les gamins rentrent à la maison avec la boule au ventre."*

Bernard VEYRET : *"C'est à nous de faire le ménage dans nos clubs !!!"*

✓ Long courrier des parents de l'équipe **U20 de CLAIX**, trop sanctionnés à leurs yeux. Les deux antagonistes ont joué ensemble, il y a quelques saisons et avaient déjà eu une altercation entre eux. Le club n'est pas au courant de ce courrier.

✓ Courrier du club **OISANS** : autant la commission sportive en particulier et le comité de direction peuvent comprendre la problématique en foot animation, autant les équipes supérieures disputent une compétition avec classement. Différer les rencontres c'est modifier les calendriers. Ne pas jouer pendant les vacances scolaires n'est pas concevable.

Michel VACHETTA a répondu au courrier du Président.

Marc MONTMAYEUR se propose de rencontrer le Président.

Le Président lit le rapport de deux **délégués anonymes** en visite sur des matchs **D5** avec arbitrage bénévole. Consternant de lire que dans les deux cas, c'est de l'arbitrage orienté qui prime. La commission de discipline s'est saisi des dossiers.

Les délégués anonymes continueront leur mission auprès de cette catégorie.

3. Demande O. Villefontaine

Courrier du club **Olympique VILLEFONTAINE** annonçant son intention de fusionner avec le club SPORTING NORD-ISERE et d'évoluer dans le district de LYON et du RHÔNE.

La mairie de VILLEFONTAINE (son adjoint aux sports et plein air) apporte son soutien à cette fusion.

Les sièges de ces deux clubs sont dans le DISTRICT ISERE de FOOTBALL et par conséquent devraient jouer dans notre district.

Hervé GIROUD-GARAMPON lit l'art. 22 des R.G. de la F.F.F.

Le Comité de Direction ne s'oppose pas à cette fusion mais demande l'application stricte des règlements fédéraux et du code du sport. En conséquence, le club issu de la fusion doit pratiquer dans le district de l'Isère.

4. Compte rendu réunion commission des présidents du 24 février

Bernard VEYRET et Fabien NURIT : un seul absent à cette réunion

- Maintien des U17 avec 3-U18.
- Championnat U20 : passer au championnat U19 avec possible présence de 4-U20.

Si modification, il doit y avoir, les présidents souhaitent que celle-ci se fasse rapidement dans la mesure où la préparation de la saison suivante a débuté ou va débuter dans les clubs. La tendance était favorable à ce championnat.

Hervé GIROUD-GARAMPON : *"Il faut expliquer pourquoi, nous voulons changer alors que nous nous étions engagés à conserver ce championnat U20 au moins 5 ans. C'est la décision de la commission Fédéral d'Appel qui a modifié la situation des joueurs U20. Avec cette modification, nous serons en adéquation avec la réglementation de la F.F.F. qui autorise 4-U20 en U19 et d'autre part, la montée des U19 en U20-R2 serait une montée générationnelle."*

Il faudra décider rapidement.

Les membres de la commission des présidents vont organiser des réunions pour tous les clubs et décision finale sera prise lors du comité directeur de mars.

La commission juridique se penche de suite sur le règlement qui devra être présenté en Comité de Direction de fin mars.

- L'arbitrage en D5 : Une idée qui est appliquée dans le district du Cantal pour la D5 : *"un dirigeant d'une poule autre, va arbitrer une rencontre d'une poule, proche de son domicile. C'est quelqu'un de neutre. C'est une solution qui a son intérêt."*

- Le défraiement par le DISTRICT en D4 et D5 et jeunes : l'idée vient du C.T.D.A

Il y a toujours des clubs qui traînent pour régler les arbitres le jour du match.

Des clubs qui ne donnent pas toujours de moyens de paiement à leurs éducateurs.

Très bonne idée mais difficile à mettre en place.

On espère toujours que la D4 soit arbitrée par un officiel.

Fabien et Bernard ont besoin de plus de précisions et représenteront ces projets lors de leur prochaine réunion.

5. Compte rendu collège des présidents de district du 8 février

- Opération mini-buts relancée par la F.F.F. : Les clubs sont contactés directement. La part clubs s'élevant à 10%.
- C.T.D.A. : l'aide de la F.F.F. est réalisée lorsque l'embauche a été signée avant 2023. Des discussions sont en cours au C.O.M.E.X.
- FAFA équipement : la dotation baisse d'année en année.
- F.A.F.A. emploi : 13 équivalents temps-plein pour la LAuRAFoot (1 par district) : aides possibles F.A.F.A. et A.N.S.
- Les rencontres interdistrict U15 se feront à l'avenir à TOLA VOLOGE. (3 plateaux de 4 équipes)
- Par décision de la LAuRAFoot, les formations arbitres seront majorées lors de la prochaine saison.

6. Modifications d'horaire, Classement des Installations Sportives.

Le Comité de Direction se pose la question de la tarification des modifications des horaires des rencontres de dernier moment (période orange). (Plus de 4 000 changements la saison dernière !!!) cela ne peut pas continuer. Toujours les mêmes clubs. Malheureusement, pour améliorer le système, il faut toucher au porte-monnaie D'autant qu'ensuite il faut prévenir la C.D.A. pour alerter voire changer l'arbitre.

Le Comité de Direction missionne la commission juridique d'envisager de modifier les horaires des levers de rideau afin que l'accord du club adverse ne soit plus exigé et ainsi gagner du temps de traitement. Inclusion dans la grille des horaires, la possibilité de placer les levers de rideau partir de 12 h 30 en été et 12 h 00 en hiver.

Faut-il réduire la zone orange sachant que les demandes en zone rouge ne sont plus traitées sauf cas de force majeure.

Classement des Installations Sportives : Les visites de terrains :

Dans notre district, nous facturons directement les communes, propriétaires des installations. La commission Régionale des terrains vient de décider que, lorsque le club a une équipe en ligue, les visites et contrôles des installations seront tarifées par la LAuRAFOOT, bien que ce seraient encore et toujours nos membres de commissions qui feraient les visites. Un dossier de classement prend en moyenne entre une heure et deux heures de visites plus trois heures à la rédaction des rapports.

7. Tirage des coupes

Le Comité de Direction se demande si le **tirage des coupes en public** doit être maintenu vu le peu d'engouement des clubs à se déplacer : lors du dernier tirage, seuls 7 clubs étaient représentés.

Est-ce bien de continuer alors que cela engendre des frais de réception. Une discussion s'engage.

Peut-être s'orienter vers une diffusion en direct sur les réseaux sociaux ... à envisager pour la saison prochaine. Les sponsors ont besoin de visibilité et ... la diffusion en serait une solution.

8. Désignations diverses (finale festival U13, diverses organisations)

4 clubs ont candidaté : MANIVAL, EYBENS, VINAY et ST QUENTIN FALLAVIER. Suite au retrait de la candidature du club de Vinay, après vote, le club EYBENS aura la charge d'organiser cette journée ; le 5 avril 2025.

9. Journée nationale des bénévoles : Samedi 24 et dimanche 25 mai 2025 :

Finale de la coupe GAMBARDELLA et finale de la coupe de France.

Déjeuner du dimanche à la SEINE musicale.

Conditions de participations : licencié depuis + de 7 ans.

10. Les médailles de ligue

20 dont 1 seule en or. Les règles imposées pour l'attribution ne sont pas respectées par les demandeurs. Après seulement 3 ans de licence, un club demande déjà une médaille ligue !!!!

11. Questions diverses :

a. Modification à la C.D.A. :

Le désignateur des D1 et D2 laisse sa place pour raisons professionnelles et est remplacé par Djamel BOUAZIZ jusqu'à la fin de saison.

Laurent SAINT ALBIN s'occupe désormais des désignations D3-D4.

Hocine HALIME s'occupera des tutorats.

b. U10-U11 :

Hervé GIROUD-GARAMPON présente le bilan préoccupant dressé par les 3 responsables U10-U11 : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN et Claude MAUGIRON, après les 2 journées de janvier-février.

Ce laisser-aller dans le foot animation pose question.

Absences d'équipes, pas de feuilles de match ... sur ces deux journées, les équipes n'ont pas été amendées (environ 4500 €).

Certaines équipes ne se déplacent même pas ... manque de respect flagrant eu égard aux organisateurs et responsables des plateaux. Est-ce la responsabilité des éducateurs !!!

A compter des prochains plateaux, dès mars, tout sera vérifié et les amendes seront appliquées.

Il serait bon que le DISTRICT ait le retour des absences des équipes.

c. Bilan de la commission Féminine : Christian BAYLE

Retour sur les championnats :

CHAMPIONNAT			SAVOIE	AIN
U13		20 clubs		
U15	D1	10 clubs	3	
	D2 (brassage puis aller-retour)	8 clubs	1	
	D3 : (brassage puis aller-retour en 2 poules)	23 clubs	7	
U18 à 8	Championnat	8 clubs	0	
U18 à 11	D1	8 clubs	3	1
	D2 (2 poules de 6)	12 clubs	2	3
Seniors à 8	D1	8 clubs		
	D2 (3 poules)	21 clubs		
Seniors à 11	D1	10 clubs	0	0
	D2	10 clubs	1	

COUPES			AIN	SAVOIE
U13	Coupe festival	22 équipes		
U15	Coupe	32 équipes		
U18 à 8		16 équipes	1	1
U18 à 11	Échiquier	12	0	0
Senior à 8		24 équipes		
Senior à 11		16 équipes		

Des situations compliquées à admettre et à gérer :

- Bagarres
- Suspicion de joueuses jouant sous fausse licence
- Dégradations de vestiaires

Une première réunion rassemblant les éducateurs Senior et U18, quelques arbitres et quelques membres du DISTRICT s'est tenue à VOIRON le 16 janvier 2025. (Remarque faite : il n'y a pas eu assez de débats sur les problèmes actuels du foot féminin, débat trop tourné vers l'arbitrage. Dans ce genre de réunions, il faut avoir le courage de se dire les choses)

- Privilégier les temps d'échanges entre coach

Vœux de la commission féminine :

- Prévoir des réunions de début de saison comme chez les garçons.
- Œuvrer pour limiter « la triche »
- Mettre la FMI en place en U13F.
- Systématiser le contrôle des licences
- Sensibiliser les clubs pour qu'ils systématisent la remontée d'informations sur des comportements
- Œuvrer pour limiter les problèmes de comportements inadaptés sur les matchs
- Consolider la désignation d'observateurs anonymes sur les matchs féminins
- Imposer des éducateurs diplômés en D1 (C.F.F.3 ou D.F.C.S) (comme en D1 et D2 garçons). La commission féminine émettra un vœu dans ce sens pour l'A.G. de juin.
- Rencontrer les arbitres qui se montrent trop laxistes voire très, trop gentils en féminines.

✓ Un rappel, la journée Féminine du 16 Mars 2025 avec le GF38 en club appui.

d. Parole est donnée au club présent :

Benjamin PION : *"Peut-on sensibiliser les parents ? Je crois que c'est peine perdue, on n'arrivera rien à faire.*

Les réunions jeunes U15-U17 de début de saison ont permis à quelques éducateurs de prendre conscience de certaines choses. C'est un bon point mais il y a encore à faire.

Les formations d'éducateurs telles qu'elles sont délivrées maintenant elles voient le niveau baissé drastiquement ???

Jean Michel LOSA (C.D.O.S.) : *"Le comportement de parents tous sports confondus inquiètent tout le monde. On essaie de prendre des vidéos dans différents sports sur le comportement des parents et leur montrer leurs vrais visages lors des rencontres. C'est une prévention que l'on veut mettre en place mais qui va prendre du temps. "*

Fabien NURIT : *"Chez nous, ce sont des jeunes U15 – U17 qui arbitrent les plus petites catégories. Il faut entendre ce qu'ils ramassent... A se demander, s'il faut vraiment du public durant ces rencontres. Les contrôles des licences, c'est compliqué ... j'oblige mes éducateurs à le faire mais je doute que cela ils le fassent à l'extérieur."*

e. **Les réseaux sociaux** : Thierry TRUWANT propose que le DISTRICT ISERE ait visibilité sur les réseaux sociaux comme les féminines ont déjà. Lequel, lesquels ? Un débat s'engage.

Hervé GIROUD-GARAMPON : *"Je ne suis pas contre mais pas de suite, terminons la mise à plat de notre situation comptable. L'alternant devra nous présenter un projet que nous devrons valider et qu'ensuite, la prochaine rentrée, nous engagerons ce processus."*

Séance clôturée à 21 h 30

Le Président
Hervé GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire de séance
Jean-Marc BOULORD



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 mars 2025

Procès-Verbal N° 697

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Monsieur José Véloso et sa famille suite au décès de son papa.

APPEL A CANDIDATURES – JOURNEE NATIONALE U6/U7 et U8/U9



La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le samedi 14 juin 2025.

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant si ils ont une catégorie préférentielle U6/U7 ou U8/U9 et leur nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser avant le mardi 21 mars 2025.

APPEL A CANDIDATURES – LIEUX FINALES DES COUPES DE L'ISERE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :



- Le 7 juin 2025 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)
- Le 8 juin 2025 : Finales Seniors et Féminines (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **10 avril date butoir.**

PROMOTION MEDAILLES DISTRICT 2025

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 15 avril** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

La prochaine Assemblée du District été 24-25 se tiendra :

- le vendredi 27 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir cette Assemblée vous pouvez nous faire parvenir votre candidature (**date butoir 15 avril**), nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

TRESORERIE

PV 697

FORFAIT GENERAL

Amende 90 €

du 10 au 16 mars 2025

U20 D2 poule B

518931 Nivolas 2

FORFAIT GENERAL U18F

Amende 68 €

du 10 au 16 mars 2025

U18F

515256 Cessieu

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

du 10 au 16 mars 2025

voir PV 697 commission Ethique

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE JANVIER AU 15 FEVRIER

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 MARS 2025.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

- c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de [l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.](#) : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Liste des clubs concernés (a -b-c) :

616067---- SEMITAG FC
533557---- GRENOBLE DAUPHINE AS

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE FEVRIER AU 17 MARS

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 MARS 2025.

Liste des clubs concernés (a) :

533035---- VILLENEUVE AJA
533359---- ST HILAIRE DU TOUVET
533686---- VOIRON ASP
536496---- ECHIROLLES SURIEUX
539477---- TUNISIENS SMH
544456---- FC 2A
564264---- FUTSAL GRAND-LEMPES 38
564490 MAHORAIS

533557---- GRENOBLE DAUPHINE AS
616067---- SEMITAG FC

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 18 mars 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°697

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BRAULT Annie.

Excusé(e)s : PION Christophe, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, EL RHAFFARI Reda, BLANC Aline, SCARPA Vincent, BERTHELET Éric, BONNARD Christophe, MOUMJID El Mostafa, VAILLANT Franck.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

SEYSSINET : Courrier (tardif) avec justificatif pour absence d'une personne convoquée dans le cadre du dossier 24-25-20R à l'audition du mardi 11 mars 2025. Nous procédons au retrait de l'amende et à l'annulation de la sanction (voir erratum).

Arbitre MONTANA Dylan : Courrier avec justificatif du déplacement dans le cadre du dossier 24-25-20R à l'audition du mardi 11 mars 2025

ERRATUM DOSSIER REGLEMENTAIRE

Suite au courrier (tardif mais compréhensif) avec justificatif pour absence d'une personne convoquée dans le cadre du dossier 24-25-20R. à l'audition du mardi 11 mars 2025. Il convient de lire dans la notification de ce dossier

~~Après avoir noté l'absence non excusée de M. ZARZOUR Mustapha, licence n°9602287844, éducateur et dirigeant responsable du club de SEYSSINET, régulièrement convoqué.~~

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. ZARZOUR Mustapha, licence n°96002287844, éducateur et dirigeant responsable du club de SEYSSINET, régulièrement convoqué.

.....

~~En application de l'article 71 des règlements généraux du D.I.F~~

~~Pour absence non excusée à l'audition~~

~~M. ZARZOUR Mustapha, licence n°96002287844, éducateur et dirigeant responsable du club de SEYSSINET.~~

~~Suspendu : 2MF~~

~~Amende : 50€~~

~~Date de prise d'effet : 17 / 03 / 2025~~

La suspension et l'amende sont annulées

Le reste de la notification de ce dossier paru au P.V 696 du 11 mars 2025 reste inchangé

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 24-25-20R : Senior, D2, poule B, match n°28351112, du dimanche 9 février 2025, RUY MONTCEAU / FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE

Appel du club de **FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE** en date du vendredi 28 février 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°362 lors sa réunion du mardi 25 février 2025, parues au P.V n°694 le jeudi 27 février 2025

Appel portant « sur les faits retranscrits notamment "la fausse licence", "on nous a dit que", ainsi que les faits d'avant matchs, pouvant expliquer l'ensemble du contexte »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 11 mars 2025 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante : MONTMAYEUR Marc – Président, MAZZOLENI Laurent, BERTHELET Éric - secrétaire, VAILLANT Franck, MOUMJID El Mostafa, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, EL RHAFFARI Reda.

Excusé(e)s : TRUWANT Thierry, PION Christophe, FERNANDES Carlos - représentant de la commission des arbitres, BRAULT Annie.

Non convoqué(e)s : BLANC Aline, BONNARD

En présence,

Pour le club de **RUY MONTCEAU**

M. ORCEL Sébastien, licence n°2520524455, éducateur et dirigeant responsable, régulièrement convoqué.

M. JOLY Cédric, licence n°2558629780, joueur n°4 et capitaine, régulièrement convoqué.

Pour le club de **FORMAFOOT**

M. MERLIN Fabrice, licence n°2529407723, dirigeant et responsable F.M.I, régulièrement convoqué.

M. BOUDOUMA Ayssine, licence n°2544251942, joueur n°8 et capitaine, régulièrement convoqué.

M. CUZIN Florent, licence n°2544102966, joueur n°11, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F**

M. BOULORD Jean Marc, président, licence n° 2538651242, régulièrement convoqué

Après avoir noté la présence de M. BRIET Loïc, licence n° 2519428666, éducateur et dirigeant responsable du club de FORMAFOOT, qui par mail de son club, et, après accord de la commission avait demandé à être reçu et entendu.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. DA SILVA Brendan, assujetti licencié du club de FORMAFOOT, licence n° 2543704287, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. JOLY Jean Christophe, licence n°2529413105 du club de RUY MONTCEAU, joueur n°5 et secrétaire du club, régulièrement convoqué.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure

Etant précisé, qu'il a été préalablement rappelé aux personnes présentes à l'audition leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

Considérant que prenant la parole pour le club de FORMAFOOT, il ressort des déclarations du dirigeant M. MERLIN Fabrice, que les raisons de l'erreur ayant entraîné la perte de la

rencontre sont dues au fait qu'il a refait sa composition d'équipe peu de temps avant le début de la rencontre, à la suite d'une modification effectuée sur la tablette ayant supprimé la préparation initiale de son équipe, que dans la précipitation il a accidentellement sélectionné un joueur non prévu pour jouer ce match et que de ce fait ce dernier est resté sur la composition d'équipe alors qu'il n'était pas présent physiquement.

Considérant que M. MERLIN Fabrice rajoute qu'il n'avait aucunement une volonté de tricher et encore moins de frauder sur une identité, que lors de la nouvelle rédaction de la composition de son équipe, les joueurs s'affichant par ordre alphabétique sur la tablette, il a sélectionné le joueur qui précédait dans la liste d'affichage (CUZIN Florent au lieu de DA SILVA Brendan), que son club a prévenu le D.I.F dès lors qu'il a eu connaissance de son erreur, qu'il regrette que cette erreur tout à fait involontaire fasse rejaillir différentes choses aberrantes qu'il a pu entendre de la part de personnes ou certains clubs cherchant à lui nuire ainsi qu'à son club.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. CUZIN Florent, joueur du club de FORMAFOOT, qu'il n'a pas disputé la rencontre citée en référence puisqu'il participait le même jour à une rencontre de l'équipe 2 de son club et qu'il figure bien sur la feuille de match de l'équipe 2.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. BOUDOUMA Ayssine, joueur et capitaine que lors contrôle des licences en sa présence, celle du capitaine adverse et de l'arbitre, personne n'a relevé de problème d'identité, lorsque M. DA SILVA Brendan a annoncé son patronyme.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. BRIET Loïc, éducateur et dirigeant responsable du club de FORMAFOOT, qu'il corrobore tous les propos qui ont été dits par les autres membres de son club lors de cette audition, mais aussi qu'il regrette amèrement l'intervention de tiers, ayant des intérêts dans la même poule, d'être à l'origine du courrier du club adverse dans ce dossier, puis souligne que le joueur qui a participé à la rencontre ne l'a fait pas fait en état de suspension ou tout autre état pouvant avoir à leur nuire, avant de conclure que cette erreur qui est fatale à son club résulte juste d'un mauvais « clic ».

Considérant qu'il ressort de l'audition de l'arbitre de la rencontre, que lors la vérification des licences qu'il confirme tardive, aucune anomalie n'a été constatée lors des contrôles d'identités.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. JOLY Cédric, joueur et capitaine du club de RUY MONTCEAU, que lui non plus n'a pas prêté attention à une erreur d'identité lors de l'appel pour le contrôle des licences.

Considérant qu'il ressort de l'audition de l'éducateur et dirigeant responsable du club de RUY MONTCEAU, M. ORCEL Sébastien, qu'il confirme avoir eu connaissance de la situation après la rencontre par le biais de membre de clubs de la poule ayant un intérêt à communiquer l'information, que suite à ces informations, son club a rassemblé des preuves pouvant confirmer que le joueur adverse n°11 ayant participé physiquement à cette rencontre n'était pas celui renseigné sur la feuille de match et qu'à partir de là, son club a fait part par courrier officiel de ces informations au district par une procédure d'évocation.

Considérant qu'il ressort des explications du président de la commission des règlements du D.I.F, qu'après avoir pris connaissance des informations du club de RUY MONTCEAU, sa commission, usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F s'est saisie du dossier, et, qu'il a pu constater la présence et la participation d'un joueur, lors de la rencontre non-inscrit sur la FMI, avoir eu un échange avec le club de FORMAFOOT confirmant les faits mais permettant d'écarter la volonté de tricherie pour retenir une erreur.

Considérant que le président de la commission des règlements du D.I.F ne peut que reconnaître que la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match est une infraction aux règlements qui entraîne la perte du match par pénalité comme le prévoit les textes.

Considérant l'article 141 bis des règlements généraux de la F.F.F qui précise :

Contestation de la participation et/ou de la qualification des joueurs La qualification et/ou la participation des joueurs peut être contestée :

– soit avant la rencontre, en formulant des réserves dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 142 ;

– soit au cours de la rencontre, en formulant des réserves dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 145, si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie ;

– **soit après la rencontre, en formulant une réclamation auprès de la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1, ou une demande d'évocation, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2**

Considérant l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F qui précise :

*Réclamation – Évocation..... 2. – Évocation. Même en cas de réserves ou de réclamation, **l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :***

– **de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match**

*..... Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, **la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match.***

Considérant l'article 171 des règlements généraux de la F.F.F issus de la Section 4 – Sanctions qui précise :

1. En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux règlements fédéraux et relatives à la qualification et/ou à la participation des joueurs, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4, le club fautif a match perdu par pénalité si :

– soit des réserves ont été formulées conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et elles ont été régulièrement confirmées ;

– soit une réclamation a été formulée dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1

2. – soit la Commission compétente s'est saisie de l'infraction, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2.

Le club adverse ne bénéficie toutefois des points correspondant au gain du match que dans les cas suivants :

– s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et qu'il les avait régulièrement confirmées ;

– s'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2.

Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

3. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu, dans les conditions de l'article 226.5 des présents Règlements.

Considérant enfin l'article 139 bis des règlements généraux de la F.F.F qui précise :

Support de la feuille de match.....Formalités d'avant match..... **Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.**

Considérant que la commission constate :

- Que le club de FORMAFOOT a fait participer à la rencontre un joueur non-inscrit sur la FMI
- Que les débats ont permis d'écarter sans équivoque une volonté de tricherie ou de nuire
- Que la commission des règlements a fait une bonne application des textes en vigueur après la requête de club de RUY MONTCEAU

Par ces motifs, la commission d'appel **CONFIRME** les décisions prises par la commission départementale des règlements du D.I.F dans son dossier n°362 lors sa réunion du mardi 25 février 2025, parues au P.V n°694 le jeudi 27 février 2025, **à savoir**

DOSSIER N°362 : RUY-MONTCEAU - n°534262 / FORMAFOOT B.V. - n°553891 : SENIORS – D2 – POULE B – Match n° 28351112 du 09/02/2025.

Le club RUY-MONTCEAU a adressé un courriel au District ISERE Football le 13/02/2025 : "Suite au match RUY - FORMAFOOT du 09/02/2025 en seniors D2 poule B, nous avons été informés qu'un joueur de FORMAFOOT avait joué le match sous fausse licence.

En effet, le numéro 11 est Florent CUZIN licence 2544102966 sur la feuille de match.

Nous avons été prévenus que le joueur qui a joué avec le 11 était Brendan DA SILVA.

Nous avons effectué la vérification via les photos présentes sur FACEBOOK.

La photo de DA SILVA correspond bien à celle du 11 présent sur le terrain contrairement à celle de Florent CUZIN.

Les joueurs de RUY confirment que le 11 était appelé par ses partenaires Brendan sur le terrain.

Aucun Brendan n'est présent sur la feuille de match.

Un Florent C a joué avec l'équipe 2 de FORMAFOOT le même weekend, je ne sais pas si c'est la même licence.

Je vous joins tous les justificatifs. Si les faits étaient avérés, nous sollicitons l'octroi de la victoire sur tapis vert."

DECISION

La Commission des Règlements, pris connaissance de la requête du club RUY-MONTCEAU, formulée par courriel en date du 13/02/2025.

La Commission, usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier.

Considérant ce qui suit :

* Le club RUY-MONTCEAU envoyé la feuille de match, le mardi 11/02/2025 à 23 h 21, après réclamation de la commission de discipline.

*Le club FORMAFOOT B.V. a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL mercredi 12/02/2025 à 23 h 33, justifiant l'erreur de la feuille de match.

*Le club RUY-MONTCEAU a envoyé l'évocation au DISTRICT ISERE de FOOTBALL, le jeudi 13/02/2025 à 16 h 04.

L'article 187.2 des Règlements Généraux prévoit que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas, notamment, de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match, étant précisé par le texte que la sanction est alors le match perdu par pénalité par le club fautif, tandis que le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match.

La responsabilité du club FORMAFOOT B.V. est ainsi engagée pour sanctionner le club d'un match perdu par pénalité lorsqu'un joueur a participé à une rencontre sans être inscrit sur la feuille de match.

En vertu des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F., ladite rencontre doit être donnée perdue par pénalité au club FORMAFOOT B.V.

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité à l'équipe FORMAFOOT B.V. pour en reporter le bénéfice à l'équipe du club RUY-MONTCEAU.

*FORMAFOOT B.V. - n°553891 : (-1 (moins un) point, 0 but)

*RUY-MONTCEAU - n°534262 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Résultat de la rencontre : 1 / 2

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club FORMAFOOT B.V. - n°553891

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : *Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.*

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de FORMAFOOT

En application de l'article de l'article 182 des règlements généraux de la F.F.F qui précise :
En appel, les frais de déplacement des représentants de la partie appelante restent à sa charge. Ceux nécessités par l'audition des autres personnes convoquées par la Commission sont imputés à l'appelant, si celui-ci n'a pas gain de cause total dans la décision.....

Les frais de déplacement à l'audition du club de RUY MONTCEAU restent à la charge du club de FORMAFOOT.

Les frais du déplacement de l'arbitre à l'audition restent à la charge du club de FORMAFOOT.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Pour l'audition
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour l'audition
Le secrétaire de séance
Éric BERTHELET

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 18/03/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°697

Président de séance : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, SPARAPANO Patrick, SAINT ALBIN Laurent, BOUAZIZ Djamel, , CUSANNO Stephane, Halime HOCINE.

Excusés : N'AIT DRISS Youssef, VAGNEUX Luc, SOZET Jean-Louis, THEVENIN Cyril, MORE Claude HUERTAS Pierre, KHIAL Amenay, FERNANDES Carlos, ABELA Stephane, DEHMANI Monia, LAZAMI Fouad, DETHOOR Sylvain, BELBACHIR Hamza, MILED Fayçal, PICARD Brice.

Assiste : CTDA BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

STAGE DE MI-SAISON

Les stages de mi-saison « les gestes qui sauvent » auront lieu le 29 mars 2025 et le 26 avril 2025 au District de l'Isère de Football à Sassenage.
Voir la liste des affectations en bas de page

NOTE IMPORTANTE

Il nous a été donné de constater que certains arbitres transmettent directement leur DMA par mail au secrétariat du district ou à la CDA. Il est rappelé que lesdits dossiers doivent obligatoirement être envoyés par voie postale au district.
Veuillez vous conformer à l'observance de cette procédure.

INFORMATION AUX ARBITRES

La CDA vous informe que le prochain stage de rentrée aura lieu le 6 septembre 2025 au TSF à Voiron.
Elle rappelle à tous les arbitres de prendre, dès à présent, leurs dispositions pour assister au stage.

Afin de parer à toute éventualité, la CDA demande à tous les arbitres de photographier la feuille du match, une fois remplie.

NOTE AUX ARBITRES

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH - SAISON 2024-2025:

Si problèmes de défraiement le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, prière de contacter le responsable de la CDA qui s'occupe des impayés en lui envoyant **un mail** avec les justificatifs y afférents : **Noms des clubs, match concerné, double de la feuille de frais à :**

- **Pierre HUERTAS** : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

La CDA informe que les entraînements arbitres se déroulent chaque **Mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine**.

Les arbitres qui n'ont pas effectué ou ont échoué à leur test physique lors des stages sont tenus de se rapprocher de : **Stephane ABELA** : stephabel50@gmail.com - 06.88.33.03.41

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (**caisse de péréquation seulement**). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour respecter cette procédure.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Djamel BOUAZIZ	Centraux : D1 – D2 Assistants : Ligue - District Ligue Jeunes : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère - Groupe Promotionnel	06 71 68 23 21	
Laurent SAINT ALBIN	Centraux : D3 - D4 – D5	06 15 74 99 77	
Fayçal MILED	Féminines : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	District Jeunes : U17 Ligue Jeunes : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	District Jeunes : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Halime HOCINE		06 17 12 45 53	
Luc VAGNEUX	Futsal	06 30 34 44 39	lc-vagneux@outlook.fr
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES CLUBS

Demandes d'arbitres

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitres, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division.

- Courrier ES RACHAIS : Match U18F - EYBENS - RACHAIS.
- Courrier FC SUD ISERE : Match Seniors D5 - PIERRE-CHATEL ENTS - FC SUD ISERE du 13/04/2025
- Courrier AS VERSAU : Féminines à 8 UO Portugal – AS VERSAU du 25 mai 2025.
- Courrier FC LIERS : Match CROLLES FC 1/LIERS FC 1 - Féminines à 8 - D1 - du dimanche 23 mars 2025

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

DJAZOULI R. : Certificat médical reçu. Remerciements et bon rétablissement.

BONARD B. : Lu et noté.

GHAFIRI A. : Certificat médical. Bon rétablissement.

THEVENIN C. : Lu et noté.

LISTE DES AFFECTATIONS DES STAGES DU 29 MARS et DU 26 AVRIL 2025

Samedi 29 mars 2025 de 7h45 à 10h

Groupe 1 salle Muffat Joly		Groupe 2 salle CDA	
BRIOUA	NOUREDDINE	MANIGUET	EDDY
MORE	CLAUDE	KOUTALA	NOE
FILICE	GASTON	ALJOUAID	ADAM
ARNAUD	VIVIEN	LEMAIRE	SAMUELE
LAZAMI	FOUAD	CHAARI	AMIR
SAINT AIBIN	LAURENT	CHAARI	YACINE
BEN EL HADJ	ILIAM	ALMWAJEH	MOHAMAD
BEN EL HADJ	DAYEN	DIALLO	ABDOURAHMANE
BOUNOUARA	NOAM	ROBERT	ELIAN
BOUNOUARA	DOUADI	DENUNCQ	CYRIL

Délégué du DIF

Samedi 29 mars 2025 de 7h45 à 10h

Groupe 3 salle Discipline		Groupe 4 salle Comité Directeur	
BOUZOUZOU	WYLAM	PETIT	CYRIELLE
BOUZOUZOU	HAZID	GRANJON DELAIRE	MAXIME
OGAH	ASSOMOU	CHIKH	ALAE EDDINE
GIROUD	RAPHAEL	LAID	FARID
TULIPIER	ANTONIN	AREGUIAN	PASCAL
VANOLI	AXEL	GASSEM	YACINE
VERCELLY	LEO	BOUZIDI	AZZEDDINE
MARTINEZ	PIERRE	OLIMO NDUMBU	DIEU
HOCINE	SAMY	VAILLANT	FRANCK

Samedi 29 mars 2025 de 10h15 à 12h30

Groupe 5 salle Muffat Joly		Groupe 6 salle CDA	
BINTCHA BATEK	CHRIS	MAREY	ALAN
LAURENT	THOMAS	BEN EL HADJ	HAKIM
BOSCH	FRANCK	PAVERDY	THIERY
PEREIRA	EMERIK	HYSENJ	AMIR
RANGUELOV	SIMEON	BOUVIER	ALEXIS
CUSANNO	STEPHANE	VILLARD	JONATHAN
SAHIN	BUNYAMIN	SOUISSI	EMBAREK
LAGUEU	GUY	AZIB	ADAM
GUIRADO	NATHAN	ABDELHADI	YASSIR
DJOUDER	MOURAD	MONTANA	DYLAN

Samedi 29 mars 2025 de 10h15 à 12h30

Groupe 7 salle Discipline		Groupe 8 salle Comité Directeur	
AKYUREK	ADAM	BARRATEAUD	DORIAN
AMANE	SOUFIANE	BEDAR	NADIR
AMARI	ABDELKADER	BELKADI	KAYER
AOUAD	MOHAMMED	BEN EL HADJ	ZYED
AOUDATE	RACHID	BONARD	BENJAMIN
ARSLANTAS	DENIZ	BONPAIN	CASSANDRA
ATANGANA	PATERNE	HAMMEDI	AHMED
MAYETTE	BERTHO	BOUCHIBA	DJELLOUL
BANGOURA	SALIFOU	BOUKHALFA	ABDALLAH
BARBIER	KELLER	BOUSROUDEN	RAMI

Samedi 29 mars 2025 de 13h15 à 15h30

Groupe 9 salle Muffat Joly		Groupe 10 salle CDA	
MOREIRA	JONATHAN	BEN SALEM	MAHMOUD
NOGUERAS	CORENTIN	BENCHEKROUN	MOHAMMED
SONZOGNI	THIBAUT	BENKIRAT	LINA
THEVENIN	AURELE	BESSENAY	KYLYANN
BRIKH	KHAIS	BIALA	WALID
CABARET	YVES	BILLON	ENZO
CANTWELL XENOPOULOU	ANNA VASILIKI	BOUSSOUF	MOHAMED
CELIK	MOURAD	AKIN	YUNUS
CHABRAND	YANIS	CHEBBI	KAIS
LALO	ABOUBAKAR		

Samedi 29 mars 2025 de 13h15 à 15h30

Groupe 11 salle Discipline		Groupe 12 salle Comité Directeur	
CHELLOUG	SOFIAN	COUTINHO	FIONA
CHETOUANI	MOHAMED	COUTINHO	FLAVIE
CHOKOR	AHMAD	DIOMI KIVATA	GUS
COELHO	PAOLO	DJAI	BOUSSAD
DANO	CLEMENT	DIOP	AMETH

GHAFIRI	ABDELHAK	DUFOUR	JOEL
DELMi	FARES	ECHINE	ANIS
DERUDAS	EVAN	EL FASKAOUI	FAHD
		GENEVEY	GABIN

Samedi 29 mars 2025 de 15h45 à 18h

Groupe 13 salle Muffat Joly		Groupe 14 salle CDA	
LEROUX	STEVE	KESHAVARZ BAKHSHAIES	EHSAN
FOFANA	MOHAMED	KHALOUI	ASSAAD
BUCHET	KEVIN	KHOUAJA	TAHAR
FREDRYCK	CHRISTOPHE	KIRAM	ADAME
HAMIDI	RAYAN	LAMRI	RYAN
HAMIDI	YOUNES	LEFEBVRE	TEO
HAMZAOUi	ILYES	LHUIILLIER	LUDOVIC
KERROUMI	ABDELOUAHED	LONG	STEPHANE
PERRET	CHRISTOPHE	LUCHINI	CORENTIN
PERRIN	THOMAS	AVESQUE	STEPHANE

Samedi 29 mars 2025 de 15h45 à 18h

Groupe 15 salle Discipline		Groupe 16 salle Comité Directeur	
MILIANI	HAFED	MOUELLEF	YLIES
MMADI	AYAD	NIBBIO	RENE
MONOT	VALENTIN	MPOYI BAKUMONA	AUDRY
NOUIR	YOUSSEF	NARDIELLO	LUCIO
OLLIVIER	ANTHONY	NASRI	DEENHA
PARVEDY	MELINDA	NASRI	RIAD
NOEL	JORIS	NESSIM	BIMEN
LEVYN	DAVID	NGOM	DJIGA
YAYA	ERWANN	DAPPEL	DIDIER

Samedi 26 avril 2025 de 7h45 à 10h

Groupe 1 salle Muffat Joly		Groupe 2 salle CDA	
AHMED HEZAM	ZINE	PETITHOMME	JEREMY
BEJUIT	ANDRE	POKAM	ALAIN
BOULORD	JEAN MARC	PONCET	ANAIS
DA CUNHA VELOSO	JOSE	QUESSADA	ANAEL
GIRARD VEYRET	NORBERT	DE CARVALHO	GEORGES
HUGOT	DANIEL	ROMDHANI	MONDHER
MALLET	MARC	ROUSSILLON	ALAIN
QUINTO	CAMILLE	SAPEY	FABIEN
KODJADJAJIAN	JEAN MARIE	SAVORGNANO	SOFIA
RIBEYRON	AURELIEN	SIAUD	ESTEBAN

Délégués du DIF

Samedi 26 avril 2025 de 10h15 à 12h30

Groupe 3 salle Muffat Joly		Groupe 4 salle CDA	
SAIDIA	KAMEL	TURHAN	SAFAK
SIDIBE	ABDOUL	VAHIRUA	MIHIRAU
SMACCHIA	FABRICE	VAZ	FERNANDO
SOUDANI	HAMID	BUI VIET LINH	RICHARD
SULEK	ALI	YAHIA	HOCINE
TANGAMA RIORD	ILANN	ZEYBEK	KENAN
TERZEG	MOHAMED IYED	TSHIBUMBU	MANUEL
TIDADINI	JALIL	TUDOR	ALEXANDRU CONSTANTIN
MCHIRGUI	MANSOUR	MARQUIS	MICHAEL
TOUITI	MOHAMED	WILLIAM	KENNY

Samedi 26 avril 2025 de 13h15 à 15h30

Groupe 9 salle Muffat Joly	
RUGGERI	SEBASTIEN
BEN HOULA	BADIS
FERNANDEZ	CARLOS
GUNGOR	MELIH
CORNU	ROYALD
KANDA	GUERSCHOM
GUINAND	MATHYS
MOUJAMIR	YASSINE
BEN MESSAOUD	IBRAHIM
DEGHIA	YANIS

A jour de secourisme et donc dispensés de stage					
AIT KHOUYA	RADOUANE	HELLEL	WILLEN	SHAIEK	WISSEM
AKYUREK	MUSTAFA	HOCINE	HALIME	SIMON	ENZO
ANAR AKDIM	KAMEL	JALLAMION	OLIVIER	SOULA	MARC
ANSELME	IWYA NICO	JOUBERT	EVA	SUISSE GUILLAUD	JEAN NOEL
ANTOUARD	SACHA	KEITA	IBRAHIMA	THEVENIN	CYRIL
ARAUJO DA SILVA	MANUEL	KOCH	JOHANNA	URBAIN	CEDRIC
AUGUSTE	DENIS	KOUBAA	KALID	VERNOTTE	ARNAUD
AZIRI	HEYKAL	MAGALHAES PORTELA	MELVYN	VIVIER	PASCAL
BERRABHA	ABDELKADER	MAREY	ARNAUD	VRIGNON	PASCAL
BESSAOUD	AMAR	MAURIES	PIERRE	YAHIA	ABDELAZIZ
BONNETON	KEVIN	MECHATI	FAROUK	YAHIA	ABDELKADER
BRIOUA	MOURAD	MERIMI	BENYOUBKA	YAHIA	MOHAMED
A jour de secourisme et donc dispensés de stage					
CLERET	DOMINIQUE	MILED	FAYCAL	YUKSEL	FERDINAND
COLAS	ESTEBAN	SARPKAYA	MUHARREM	FRECHAT	LUKA
HAMIDI	MOHAMMED	N'NOMO	KARELLE	BOU IZLI	HASSAN
DENIS	DORIAN	OFLAZ	ADEM	RERBAL	DJAZOULI
DERVILLERS	ISAAC	OMIR	FOUAD	AYARI	ADEL

DESTRAS	PATRICK	PELLET	REMI	PELLON	SANDRA
DJOHOR	ABDELMOUMEN	PEREIRA	EMERIK	HANNA	ROMARIC
DURSUN	AYHAN	PIANA	RICCARDO	IMAD	OUALID
ETAIX	LOUIS JACQUES	PICOT	MARJORIE	BELKHIR	RIAD
FEBUSSE	FLORIAN	RICHARD	ALEX	BOUZERARA	KAMEL
FEDILA	MENOUER	ROMAIN	TIMOTHEE	HAMILA	SALEM
GELAS	HERVE	RIVIER	ENZO	HATFOUT	YOUCEF
GUERRIER	SEBASTIEN	SAID MANGA	SALIME	SCHONBUCH	GAETAN
GZADRI	MEJDI	SAIDIA	NIZAR	SCHOTTE	BENJAMIN
HABIBI	RIAD	SALWA	DIMITRI	HAMIDI	MOH
BARIS	MICKAIL				

Président de séance
Joseph SABATINO

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 18 Mars 2025 à 18H

Procès-Verbal N°697

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan,
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

- Sud Isère : lu et noté
- GJBL : lu et noté
- Ent Versau Vinay : lu et noté
- CTDA : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :**WEEK END DU 22 ET 23 MARS 2025**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D1	TOUR ST CLAIR	RACHAIS	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB RACHAIS
U17 D1	GIERES	LCA	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB LCA
U17 D2 POULE D	ST MAURICE EXIL	GJBL	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB GJBL
SENIORS D1	ST MARTIN D'HERES	ST MAURICE EXIL	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB ST MARTIN D'HERES
SENIORS D2 POULE A	USVO	ST GEORGES COMMIERS	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB ST GEORGES
SENIORS D5 POULE C	HILLAROIS	VOREPPE	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE F	BEAUVOIR	CESSIEU	BOULORD JEAN MARC	FRAIS AU CLUB BEAUVOIR



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 18 Mars 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 697

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

CHALLENGE SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED

A l'attention de toutes les équipes U17, U15, U18F et U15F

Pensez dès à présent de compléter vos fiches, pour rappel le règlement et la fiche sont sur le site dans l'onglet document puis Ethique et Prévention

Pour les championnats en phase unique remplir la fiche sur toute la saison, pour les autres faire simplement pour la phase 2

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Mai 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 4 Juin 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
A.C SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Juin 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Septembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
DOLOMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 05 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
MANIVAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 03 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 10 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **697**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues

Abbaye Us ; Crolles ; Ent Foot Etangs ;
Es Mistral ;Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Les Avenieres ;Noyarey ;
Sassenage ; Seyssinet ; Seyssuel ; St Antoine ; St Maurice l'exil ; St Siméon de Bressieux ;
Tignieu ; Vallée de l'Hien 38



COMMISSION FEMININES

Réunion du 18 Mars 2025

Procès-Verbal n °697

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

Excusés : Diane Applanat, Lucie Mathieu, Allison Poinard, Christian Bayle, Laurie Strappazon

Courriers : ESTRABLIN, MAS RILLIER, SUD ISERE, BARBERAZ, VALLEE DU GUIERS, ESSOR BRESSE SAONE, EYBENS, FFNI, VER SAU, AIN SUD, GIERES

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

- ***Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification de date et d'horaires dans la PÉRIODE ROUGE.***
A partir du 10 Décembre, tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 12H, sauf pour les changements de terrain.
- ***RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.***
- Bien penser à indiquer le n° du match pour toute demande de modification

TOUTES FOOT

- « Toutes Foot: le programme fédéral qui vise à renforcer la place des femmes dans le football »

>Document support : [DRIVE - OneDrive \(sharepoint.com\)](#)

>Lien vidéo : [Webinaire Instances Toutes Foot -20241003_170114-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; ***les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps*** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Montées/descentes :

1 montée en Ligue et 1 descente en D2 (si 1 descente de ligue, 2 descentes en D2 et ainsi de suite)

2 montées de D2 en D1

COUPE SENIORS F A 11

1/4 finale : 6 avril tirage le 05 mars

1/2 finale : 25 mai

Finale : 8 juin

COUPE SENIORS F A 8

1/4 finale : 6 avril tirage le 05 mars

1/2 finale : 20 avril

Finale : 8 juin

U18 F A 11

Les frais d'arbitre sont à régler par moitié par les 2 clubs

1 montée de D1 en Ligue

COUPE U18 F A 11

Coupe sous forme d'échiquier

10 mai

Finale : 8 juin

COUPE U18 F A 8

¼ finale : 29 mars tirage le 05 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

CHAMPIONNAT U 15 F

D1

J11 du 15/02

28964840 – CROLLES – NIVOLAS : le 26/04

J12 du 15/03 reportée le 03/05

D2

J7 du 15/03 reportée au 19/04

D3

Poules B

J2 du 07/12

30035791 - PAYS D'ALLEVARD 2 – GAPS 2 : reporté au 03/05

J4 du 08/02

30035803 - SUD ISERE – HAUTE TARANTAISE : reporté au 03/05

Poules A et B

J 5 du 15/03 reportée au 29/03

COUPE U15 F

¼ finale : 29 mars tirage le 05 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

FESTIVAL U13

Clubs qualifiés pour la finale départementale du 05/04 :

- NIVOLAS
- BOURGOIN
- GUC FF
- EYBENS
- GF38
- ECHIROLLES
- FFNI
- FCVH

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 18 Mars 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 697

Président

: M. MALLET

Présents

: M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 10/03/2025 au 16/03/2025)

Futsal D1
Futsal D2
Futsal D2

Poule Unique
Poule Unique
Poule Unique

FUTSAL PICASSO 2
FUTSAL PAYS VOIRON 2
FUTS ST MARCELLIN 2

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LA CATEGORIE U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 18 mars 2025 à 19h00

Procès-Verbaux N° 697

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

139. Jarrie-Champ : noté (FM).

140. Ville de Grenoble, Terrains : noté (créneaux). Réponse par mail ce jour.

141. Ville de Grenoble, Terrains : noté (planification vacances de Pâques/ Printemps).

142. Air Liquide : noté (FM).

143. Vallée de la Gresse : noté (FM).

144. Métropolitains : noté (FM).

145. CEA Grenoble : noté (licences).

146. GSE : noté (report match vs Vallée de la Gresse 2, D2, J11). Accord de la CFSE et des équipes. Match reporté au 02/04/2025.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : la liste des correspondants est accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au 17-12-2024. Lien : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/12/Correspondants-2024-2025-au-17-12-2024.pdf>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble par mail à sport-planification@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE, 1/4 de finale

Match à jouer le 07/04/2025

TQ2. Métropolitains 1 (D1) – ASPTT Grenoble 1 (D2).
Lundi 07/04/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

COUPE DE L'ISÈRE, 1/2 finales

Match à jouer semaine du 07-10/04/2025

TD2. Sassenage 1 (D3) ou GSE 1 (D2) – Abbaye 1 (D3) ou Turcs de Grenoble (D2).

Match à jouer à une date à fixer

TD1. Métropolitains 1 (D1) ou ASPTT Grenoble 1 (D2) – Vallée de la Gresse 2 (D2).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matches à jouer semaine du 24 au 27/03/2025

J13. St-Martin d'Hères 1 – Métropolitains 1.

J13. Rachais 1 – Air Liquide 1.

J13. St-Martin d'Uriage 1 – Vallée de la Gresse 1.

J13. St-Georges-de-Commiers 1 – Tunisiens SMH 1.

J13. Exempt : Jarrie-Champ 1.

Match à jouer le 31/03/2025

J14. Métropolitains 1 – St-Georges-de-Commiers 1.

Lundi 31/03/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 31/03 au 03/04/2025

J14. Air Liquide 1 – St-Martin d'Hères 1.

J14. Vallée de la Gresse 1 – Rachais 1.

J14. Jarrie-Champ 1 – Tunisiens SMH 1.

J14. Exempt : St-Martin d'Uriage 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matches à jouer semaine du 24 au 27/03/2025

J11. Poisat 1 – Fasson 1.

J11. Fontaine Les Îles 1 – ASPTT Grenoble 1.

J11. Deux Rochers 1 – Turcs de Grenoble 1.

Match à jouer le 31/03/2025

J11. GSE 1 – Vallée de la Gresse 2.

Lundi 31/03/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Matches à jouer semaine du 24 au 27/03/2025

J13. FC Oisans 1 – Froges 1.

J13. Abbaye 1 – RC Hilairois 1.

J13. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – CEA Grenoble 1.

J13. ASPTT Grenoble 2 ST – Goncelin 1.

J13. Exempt : Sassenage 1.

Matches à jouer semaine du 31/03 au 03/04/2025

J14. Froges 1 – Abbaye 1.

J14. CEA Grenoble 1 – FC Oisans 1.

J14. Goncelin 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J14. Sassenage 1 – RC Hilairois 1.

J14. Exempt : ASPTT Grenoble 2 ST.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 18 MARS 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°697

Président :

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

Courriers :

Futsal Picasso : Lu et noté (feuille de match et FMI).

Futsal des Géants : Lu et noté (report de match contre Arbre de Vie et FMI).

FO Rivois : Lu et noté (programmation des rencontres à domicile).

Pays Voironnais Futsal : Lu et noté (programmation des rencontres et FMI)

FMI :

En cas de problème avec la FMI, vous devez contacter le responsable :

Mr Marc Mallet (Commission FMI) Mail : marc.mallet38@gmail.com

Tel : 06 52 97 94 37.

Saison 2024/2025 :

Championnats :

D1 :

J14 : Arbre de Vie Futsal / Futsal des Géants : Le samedi 19/04/25 à 20h00 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

J14 : Futsal St Marcellin 1 / Base FC 1 : Le samedi 22/03/25 à 20h30 (gymnase de La Saulaie St Marcellin)

J15 : Pays Voironnais Futsal 1 / Arbre de Vie 1: Le samedi 29/03/25 à 16h00 (gymnase Lafaille, Coublevie).

D2 :

J11 : Mistral FC / Base FC : Le vendredi 21/03/25 à 20h00 (gymnase Ampère, Grenoble).

J11 : Pays Voironnais Futsal 2 / Futsal St Marcellin 2 : Le dimanche 23/03/25 à 16h00 (gymnase Lafaille, Coublevie).

J12 : Base FC 2 / Pays Voironnais Futsal 2 : Le dimanche 13/04/25 à 19h00 (Gymnase Roger Journet, Eybens).

J12 : FO Rivois / Futsal Arbre de Vie 2 : Le samedi 05/04/25 à 13h00 (gymnase pierre Beghin, Moirans).

J13 : FO Rivois / Mistral FC : Le samedi 12/04/25 à 12h00 (gymnase pierre Beghin, Moirans).

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Finale : Le 19/04/25
FC Picasso / Base FC.

Coupe Départementale Futsal U13 et U15 :

U 13 :

Qualification des clubs de Charvieu-Chavagneux, Creys-Morestel 1, As Fontaine et FC Picasso pour les 1/2 finales et finale prévue le 19/04/25.

U15 FUN Futsal :

Qualification des clubs de Seyssins, Reventin, Pays Voironnais Futsal et FC Picasso pour les 1/2 finales et finale prévue le 19/04/25.

Correspondants de clubs :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 18 Mars 2025 à 15h00

Procès-Verbal N° 697

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN,

Excusés : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

DUREE D'UN MATCH : P.V. n°675

MATCH REMIS – MATCH à REJOUER : P.V. n°684 – 685 - 687

JOUEUR SUSPENDU changeant de CLUB : P.V. n°685 - 687

DEMANDE de LICENCE après le 31 JANVIER : P.V. n°685 – 687

GROUPEMENT – FUSION – CHANGEMENT DE NOM : P.V. n°692

MATCHS ARRETES - QUELS DELAIS : P.V. n°696 - 697

MATCHS ARRETES : QUELS DELAIS

- **Panne d'électricité** : cumul possible jusqu'à 45 minutes. L'arbitre doit décompter le temps d'interruption dès qu'il constate lui-même la panne.
- **Conditions atmosphériques** : cumul possible jusqu'à 45 minutes.
- **Blessure d'un joueur** : aucun délai prévu.
- **Si plusieurs motifs sont cumulés** : le délai maximum est de 45 minutes.

ABSENCE DE RESULTAT

COUPE de L'ISERE FEMININES à 8 : J.B. DALMASSO

Merci au club CROLLES pour son retour rapide.

- St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 : (0 (zéro) but)
- CROLLES - n°517504 : (3 (trois) buts)

CROLLES qualifié pour le tour suivant.

ERRATUM - RESERVES D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°377 : VALLEE de la GRESSE 2 - n°545698 / CLAIX - n°522619 – SENIORS – D3 – POULE A – MATCH n°29330920 du 09/03/2025.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club VALLEE de la GRESSE - n°545698

DOSSIER N°378 : L.C.A. FOOT38 - n°553299 / M.O.S.3R 3 - n°580951 – SENIORS – D2 – POULE B – MATCH n°28351130 du 09/03/2025.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club L.C.A. FOOT38 - n°553299

DOSSIER N°379 : ECHIROLLES 3 - n°515301 / BEAUCROISSANT - n°550796 : SENIORS – D2 – MATCH n°28351134 du 09/03/2025.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club BEAUCROISSANT - n°550796

U20 – FORFAIT GENERAL – NIVOLAS – n° 518931 – D2 – POULE B - PHASE 2 – CONSEQUENCES

DOSSIER n°382 :

Considérant ce qui suit :

➤ **Art.23-3-1 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL: Forfaits :**

"Le District fait application par ses instances et pour ses clubs des mêmes dispositions que celles prévues à l'article 130 et fait application de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général. L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule"

Le club NIVOLAS a déclaré son équipe U20 – D2 - POULE B – PHASE 2, forfait général. .

➤ **Art. 23-3-3 des R.G. du District Isère Football – Forfaits :**

"En cas de forfait général, mise hors compétition ou mise en inactivité de l'équipe:

*✓ avant les cinq (5) dernières journées effectives de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés."
Sous réserve d'éventuelles procédures en cours...*

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	NIVOLAS 22	points	but
23/11/2024	VALLEE du GUIERS	5	1	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
30/11/2024	CLAIX	5	0	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
07/12/2024	CORBELIN	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
14/12/2024	MOS3R 23	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts

25/01/2025	EYBENS 22	3	5	Statu Quo	Annulation 3 buts
08/02/2025	DOMARIN	7	1	Annulation 3 points	Annulation 7 buts
15/02/2025	ASIEG	3	2	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
08/03/2025	CLAIX	Forfait		Moins un point	Statu quo

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

N°327 : Club : St MARTIN d'HERES - n°550437 – SENIORS - D1

Match N° 28350908 : SMH F.C. 1 / SAINT MAURICE EXIL 1 (CHAMPIONNAT D1 SENIOR)

Date du match : Dimanche 23 mars 2025

Coup d'envoi proposé par GRESIVAUDAN AS : 12 H 00

Stade : STADE Ayme de Marcieu 1 (Adresse : RUE DU STADE - 38570 LE CHEYLAS

- Surface de jeu : Synthétique).

N° 341 : Club : GIERES - n°504338 – U20 – D2 – POULE A

- *Le match concerné par cette décision est prévu le ???? contre PONT de CLAIX :*

Le match n°30000617 se déroulera sur les installations du club Pays d'Allevard :

Stade Le Lac - 2 Place du Stade - 38830 Crêts en Belledonne

N° 380 : Club : CLAIX - n°52261 – U20 – D2 – POULE B

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

le 5 avril 2025 contre CORBELIN

Par conséquent, le club de CLAIX est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 24/03/2025.

et

le 3 mai contre EYBENS

Par conséquent, le club de CLAIX est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 21/04/2025.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 18 Mars 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°697

Président : Michel Vachetta.

Présents: Annie Brault, Michel Vachetta, Claude Maugiron, Patrice Gallin, Daniel Hugot, Daniel Guillard, Bernard Buosi, Gérard Bouat, Dan Marchal.

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres:

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

REPORT DE LA JOURNEE DU 15 ET 16 MARS

SENIORS : La journée de championnat du 16 Mars est reportée au 27 Avril et les 1/2° Finale des coupes sont avancés au 20 Avril

U20 : La journée de championnat du 15 Mars est reportée au 26 Avril.

Le match de coupe Noël Pilot, Vallée de la Gresse / Claix est reprogrammé au 29 Mars.

De ce fait le quart de finale entre le vainqueur de ce match et GP Vézeronce-Huert-Dolomieu se disputera le 19 Avril.

U17/U15/U13/ : La journée de championnat du 15 Mars est reportée au 19 Avril.

U10-U11

Rappels de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau** :
 - o L'équipe recevant dispute le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - o Arbitrage des rencontres par la 3^{ème} équipe.
 - o Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même coté du terrain.

Les plateaux sont consultables uniquement sur FOOTCLUB, faire :
Menu, Epreuves (championnat et Coupes), Foot Animation Loisirs

Pour cette phase printemps, il est demandé au club recevant plateau d'utiliser la feuille de match catégorie U10 U11 téléchargeable sur le site.

Cette feuille de match doit être remplie par les trois équipes concernées avant le début du plateau dans son intégralité.

Le club recevant doit scanner sur FAL cette feuille de plateau avant le lundi suivant le plateau.

Il est rappelé que les résultats des trois rencontres doivent être documentées sur la feuille de plateau et les numéros de licence des joueurs et de l'éducateur ou dirigeant bien notés sur cette feuille de plateau.

Toute absence d'équipe à un plateau sera considérée comme forfait.

La participation à tous les plateaux est obligatoire.

Plateaux du 15 Mars :

Du fait du report général de tous les plateaux du 15 Mars, ceux-ci sont reprogrammés au 29 Mars

Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.

U 13

Challenge Festival National :

Equipes qualifiées pour la finale départementale du 5 Avril :

Mistral 2, Rachais 1, Manival 1, Charvieu 1, Nivolas 1, Eybens 1, Seyssins1, 2 Rochers 1, Bourgoin 1, Chatte 1, Echirolles 1, Crossey 1, Ent St Quentin Fallavier- Villefontaine 1, St Martin d'Hères 1, Reventin 1 et CS 4 Routes 1.

Tous les clubs concernés recevront par mail le contenu et l'organisation de la journée.

Challenge Festival Isère :

Le 4° et dernier tour de ce challenge se disputera le 5 Avril. Les matchs de ce dernier tour seront consultables sur le site en fin de semaine.

Championnat : Tous les matchs non joués à ce jour, ont été reprogrammés.

Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88

U 15

D3 POULE B Journée 2 du 08/02/2025 FC Oisans / Monestier est reprogrammé 29/03/25

D3 POULE B : Journée 3 du 15/02/2025 St Martin D'Hères 3 / FC Oisans est reprogrammé le 03/05/2025 suite à la reprogrammation de la journée 15/03/2025 au 19/04/2025

D3 Poule A : Journée 6 du 05/04/25 Eybens 3 / Crolles 2 reporté à une date ultérieure cause Finale U13 à Eybens ce jour

D4 Poule B : Journée 6 du 05/04/25 Eybens 4 / USVO 2 reporté à une date ultérieure cause Finale U13 à Eybens ce jour

U 15 A 8

La journée 1 du 15 Mars est reprogrammée au 19 Avril

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

SENIORS

MATCHS EN RETARD

D3

Poule B : Noyarey / Deux Rochers du 23 Février 25 Reporté sans date.

Poule D : Estrablin 2 / Reventin du 08 Février 25 Reporté au 30 Mars 25.

D4

Poule B : Noyarey 2 / Deux Rochers 2 du 23 Février 25 Reporté sans date.

Poule C : Virieu-Valondras 2/ Rives 2 du 23 février est reporté au 30 Mars

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32.

VETERANS

Coupes : Le tirage des coupes vétérans seront sur le site en fin de semaine.
Les matchs se dérouleront le vendredi 4 Avril 2025.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°697

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 28 mars 2025 au lundi 31 mars 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 29 mars 2025

Plateau U8-U9 AJA VILLENEUVE/2RFC/SURIEUX à 10h

Match U13 D3 AJA VILLENEUVE/GIERES 14h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 mars 2025

Plateau U8-U9 US ABBAYE à 10h30

Match U13 D3 US ABBAYE/ FC2A à 14h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 mars 2025

Match U18F GF 38 / LYON 14h

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 mars 2025

Match U13 D1 GF38 - CHAMBERY 10h30

Match U16 AVENIR GF38 - ASSE 14h30

dimanche 30 mars 2025

Match D3F GF38 / CANNES 13h

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 mars 2025

Match U13F GF38 - SURIEUX 10h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

vendredi 28 mars 2025

Match Vétérans ASIEG/VOUREY à 20h00

samedi 29 mars 2025

Match U13 D2 ASIEG/SEYSSINS 10h30

Match U13 D4 ASIEG/FC VOREPPE 10h30

dimanche 30 mars 2025

Coupe Isère F. MARCHIOL FCMG/ PAYS VOIRONNAIS 14h30

lundi 31 mars 2025

Match Foot Entreprise à 8 METRO 1 - ST GEORGES 1 à 20h

Match Foot Entreprise à 8 GSE - VALLEE GRESSE à 20h

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 29 mars 2025

Plateau U8 U9 FC MISTRAL 3 équipes 10h30

Match U13 D3 MISTRAL MOIRANS 14h

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 mars 2025

Match U13 D2 USVO / MISTRAL 10h

Plateau U7 USVO à 10h

Match U13 D4 USVO / EYBENS 12h

Match U13 D4 USVO / FC2A 12h

Coupe Isère U15 0 11 P. DUBOIS USVO / SEYSSINET 15h



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 18 mars 2025

Procès-Verbal N°697

FORMATION CFI U6-U9 LES 3 ET 17 AVRIL A BOURGOIN

[Liste des inscrits au 18/03](#)

NOM PRENOM	CLUB
AIT HAMOUDI Kamil	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
BEYDON Christophe	F.C. BALMES NORD ISERE
COUDERC Amandine	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DALBEGUE Liam	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DELAROCHE Jeremy	U. S. BEAUVOIR ROYAS
GOMES DE MEIRA Nathan	F.C. COTE SAINT ANDRE
HUMEL Samuel	F.C. COTE SAINT ANDRE
KALAI Jaoued	U.S. LA MURETTE
KARAPINAR Bilal	F.C. COTE SAINT ANDRE
LESIRE Benjamin	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
MEZIANI BELHADJ Hedy	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MOENIASY Patrizo	U. S. CREYS-MORESTEL
MOUMEN Abdelmalek	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
OTMANI Sidi Aissa	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
THOMAS Quentin	EST LYONNAIS

FORMATION CFI U10-U13 LES 4 ET 18 AVRIL 2025 A BOURGOIN

[Liste des inscrits au 17/03](#)

NOM PRENOM	CLUB
AKBAL Sefer	A.S. DE FONTAINE
AMATE Alexandre	VALLEE DU GUIERS F.C.
BAKARY Gael	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
BARTHELEMY Julien	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BERGERON Jonathan	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
CALDAS Christophe	A.S. ST ANDRE LE GAZ
CUTAIA Lenni	F.C. SEYSSINS

DAL PIAZ Jonathan
DECRETTE Arthur
DIALLO Souleymane Dioulde
HOUSTE Damien
KHEMIRI Mehdi
LECLERC Thomas
MAES Nicolas
MAILLER Anthony
MARIN Leandro
MAUGUEN Timeo
PEREIRA Esteban
PERNEY Damien
PIERRE Romain
POLLET Luca
PRAS Sylvain
RHOUMA Karim
STRIPPOLI Francois
TRAORE Chaka
UNKELBACH Julian
VALADAS Tédy

U. S. CREYS-MORESTEL
MOS3R FOOTBALL CLUB
OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A.S. DE FONTAINE
A.S. ST PRIEST 07
U. S. CREYS-MORESTEL
VALLEE DU GUIERS F.C.
F.C. BOURGOIN JALLIEU
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. SEYSSINS
F.C. BOURGOIN JALLIEU
O. LES AVENIERES
F.C. SEYSSINS
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
A.S. DE FONTAINE
PAYS D'ALLEVARD F.C.
OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
FC VOREPPE

CERTIFICATIONS ANCIENS CFF LE 14 MAI 2025 A SASSENAGE

CERTIFICATION CFF1 14 MAI 2025

Liste des inscrits

HERNANDIZ Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISSET

CERTIFICATION CFF2 14 MAI 2025

Liste des inscrits

BESSON Florian	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
CARRET Matteo	F.C. LA SURE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
MARZICO Thony	A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
SERVONNET Mathieu	A.S. TULLINS FURES
VESELA Luc	U.S. DOLOMOISE

CERTIFICATION CFF3 14 MAI 2025

Liste des inscrits

N'KOSO Bijou	SAINT MARTIN D'HERES
--------------	----------------------

FORMATION CFI U14-U19 LES 15 ET 29 MAI A SEYSSINET

Liste des inscrits au 17/03

NOM PRENOM

CLUB

GUYON Lilian	USVO GRENOBLE
NAJAR Benjamin	ST G. COMMIIERS

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

PLANNING 24-25

CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	Seyssinet
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont disponibles [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr